



COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

La Poste

## !INTERESSEMENT 2013

**330€ brut soit 303,60€ net**

La prime d'intéressement sera versée  
aux alentours du 11 avril 2014.

Au moment de la signature de l'accord sur l'intéressement  
2012/2014, la CFDT a écrit :

*«...Pour qu'il n'y ait pas d'intéressement, il faudrait que La Poste  
termine l'année avec des comptes dans le rouge très vif !...».*

Heureusement ce n'est pas encore le cas !

**La volonté de la  
CFDT : le versement  
d'une prime sur  
toute la durée de  
l'accord.**

En minorant le plus possible l'impact des critères économiques  
pour le calcul de l'intéressement, la volonté de la CFDT a été de  
garantir le versement d'une prime sur toute la durée de l'accord.

Ainsi, malgré des résultats économiques en baisse, l'accord signé  
par la CFDT permet le « déclenchement » du versement d'une  
prime d'intéressement en 2014 (résultats 2013)!

**Pour la CFDT,  
tout ce qui peut  
améliorer le  
pouvoir d'achat est  
bon à prendre !**

**Sans signature d'accord pas d'intéressement !**

**Malgré les risques , la CFDT a pris ses responsabilités  
en signant cet accord 2012/2014.**

**Dans cette période difficile où le pouvoir d'achat est  
malmené, cette prime sera forcément la bienvenue !**

**S'ENGAGER POUR CHACUN, AGIR POUR TOUS**

**EN 2014 VOTEZ CFDT**



**AVEC NOUS,  
DONNEZ DE LA VOIX  
À VOTRE VOIX**